



www.altoneo.com



Être bien entouré, ça change tout !

AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

ALTONEO AUDIT

15 rue des Bordagers Changé - CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9

Tél. 02 43 53 81 61

Capital de 260 665 € - 499 885 333 RCS LAVAL

N° TVA intracommunautaire : FR 24 499 885 333

ASSOCIATION « LA BOITE A MALICE »

Association Loi 1901

Centre d'Activités de l'Etang

5 Rue de Savennières

49170 – SAINT GEORGES SUR LOIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ASSOCIATION « LA BOITE A MALICE »
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « LA BOITE A MALICE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui,

selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables suivies par l'association. Nous nous sommes assurés de leurs applications et de leurs présentations qui en sont faites dans les comptes annuels et dans l'annexe.

L'association a comptabilisé, dans les produits de l'exercice clos au 31 décembre 2025, des subventions d'exploitation pour un montant de 158 210 euros.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à :

- Consulter les conventions d'attribution de ces subventions,
- Vérifier que les subventions comptabilisées en recettes étaient relatives à l'exercice 2025.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'Administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

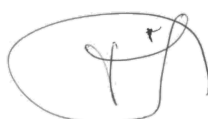
Fait à Angers, le 18 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes,

ALTONEO AUDIT

Franck NOGUET

Associé



	31/12/2025 (12 mois)		31/12/2024 (12 mois)		Variation	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Euros	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	14 668	- 12 520	2 148	5 179	- 3 031	- 59
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles	78 374	- 69 938	8 436	14 218	- 5 783	- 41
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières (1)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	93 042	- 82 458	10 584	19 397	- 8 813	- 45
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Stocks et en-cours	4 782		4 782	5 347	- 565	- 11
Avances et acomptes versés sur commandes						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (2)						
Créances clients, usagers et comptes rattachés	14 262		14 262	12 478	1 784	14
Créances reçues par legs ou donations						
Autres Créances	214 960		214 960	251 122	- 36 163	- 14
Charges constatées d'avance				16	- 16	- 100
Valeurs mobilières de placement						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	270 652		270 652	243 279	27 372	11
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	504 655		504 655	512 243	- 7 588	- 1
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)						
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	597 697	- 82 458	515 239	531 640	- 16 401	- 3
(1) Dont à moins d'un an (brut)						
(2) Dont à moins d'un an (brut)						

31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
Total	Total	Euros	%

FONDS PROPRES

Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	292 684	272 720	19 964	7
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Écarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter				
Excédent ou déficit de l'exercice	14 470	19 964	- 5 494	- 28
Situation nette (sous total)	307 154	292 684	14 470	5
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	6 743	12 948	- 6 205	- 48
Provisions réglementées				
TOTAL FONDS PROPRES (I)	313 897	305 632	8 265	3
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Droits du concédant				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	44 874	49 150	- 4 276	- 9
TOTAL PROVISIONS (III)	44 874	49 150	- 4 276	- 9
DETTES (1)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	38		38	
Emprunts et dettes financières diverses (2)				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes	132	60	72	121
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	21 150	28 725	- 7 575	- 26
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	132 245	140 839	- 8 593	- 6
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	293	34	259	765
Produits constatés d'avance	2 610	7 200	- 4 590	- 64
TOTAL DETTES (IV)	156 468	176 858	- 20 390	- 12
Écarts de conversion Passif et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	515 239	531 640	- 16 401	- 3
(1) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	156 335			
(2) Dont emprunts participatifs				

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	2 660	2 361	299	13
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
	<i>Dont ventes de dons en nature</i>			
Ventes de prestations de service	906 284	963 179	- 56 896	- 6
	<i>Dont parrainages</i>			
	22 715	23 927	- 1 211	- 5
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	158 210	185 008	- 26 797	- 14
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
- Dons manuels				
- Mécénats				
- Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	49 150	69 429	- 20 279	- 29
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	3	6	- 3	- 45
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 116 308	1 219 983	- 103 675	- 8
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	43 306	47 530	- 4 224	- 9
Variation de stock	565	1 204	- 639	- 53
Autres achats et charges externes (1) (2)	102 381	111 289	- 8 908	- 8
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	42 309	40 155	2 154	5
Salaires	667 310	724 941	- 57 631	- 8
Cotisations sociales	192 042	220 755	- 28 713	- 13
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 289	10 570	- 281	- 3
Dotations aux provisions	44 874	49 150	- 4 276	- 9
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	2 498	2 414	84	3
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 105 574	1 208 008	- 102 435	- 8
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	10 734	11 975	- 1 241	- 10
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		5 888	- 5 888	- 100
Autres intérêts et produits assimilés	3 736	42	3 694	8 757
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3 736	5 931	- 2 194	- 37
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		1	- 1	- 100
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		1	- 1	- 100
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 736	5 930	- 2 193	- 37
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	14 470	17 904	- 3 434	- 19



Être bien entouré, ça change tout !

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
Produits exceptionnels (V)		4 420	- 4 420	- 100
Charges exceptionnelles (VI)		2 360	- 2 360	- 100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		2 060	- 2 060	- 100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	1 120 044	1 230 334	- 110 290	- 9
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 105 574	1 210 370	- 104 796	- 9
EXCEDENT	14 470	19 964	- 5 494	- 28
DEFICIT				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	67 402		67 402	
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	67 402		67 402	

(1) Redevances de crédit-bail mobilier

(2) Redevances de crédit-bail immobilier

Annexes



L'objet social de l'entité :

L'association a pour but de créer du lien social entre les usagers de son territoire d'intervention au travers notamment des actions suivantes: mettre en place et gérer les services "petite enfance"; développer les projets autour de la petite enfance.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association a la volonté de contribuer à une réflexion sur les besoins de la petite enfance sur la région de St Georges Sur Loire, à l'élaboration et la réalisation des projets répondant à ces besoins, à l'organisation d'évènements créant du lien social.

Description des moyens mis en œuvre

L'association fonctionne grâce au conseil d'Administration composé de bénévoles et aux salariés.

Ses principales ressources sont les cotisations des familles, les prestations CAF et MSA et subventions du Syndicat intercommunal.

Principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principes généraux

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ont été appliquées pour notre entité.

Déroptions

Déroptions aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'adapter et/ou de déroger aux principes généraux.

Liste des principales méthodes retenues par l'entité

En gras : la méthode retenue par l'entité.	
Postes	Méthodes Comptables
Comptabilisation des frais de constitution, de transformation et de premier établissement en application de l'article 212-9	Inscription à l'actif comme frais d'établissement Constataction en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport en application de l'article 212-9	Actif comme frais d'établissement Charges Imputés sur les primes d'émission et de fusion. Si la prime est insuffisante pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. N/A
Comptabilisation des coûts de développement et des frais de création de solutions informatiques en application des articles 212-3 et 611-3	Inscription à l'actif Constataction en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constataction en charges de l'exercice N/A
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles en application des articles 213-8 et 213-22	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constataction en charges de l'exercice N/A

Méthodes Comptables

Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application des articles 221-1 et 222-1

Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif
Constatation en charges de l'exercice
N/A

Évaluation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4

Évaluation au coût historique
Évaluation par équivalence
N/A

Évaluation des stocks en application de l'article 213-34

Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)
Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO)
N/A

Comptabilisation des frais d'émission des emprunts en application de l'article 212-11

Actif (Répartition sur la durée de l'emprunt)
Constatation en charges de l'exercice
N/A

Comptabilisation des subventions d'investissement en application de l'article 312-1

Capitaux propres (Étalement du produit sur plusieurs exercices)
Prise en compte immédiatement en produit
N/A

Engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires

Provision (Méthode de référence définie à l'article 121-5)
Informations dans l'annexe
N/A

Comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de l'article 214-10

Composant distinct de l'immobilisation
Provisions pour gros entretien
N/A

Amortissement des primes de remboursement des emprunts en application de l'article 212-10

Linéaire
Au prorata des intérêts courus
N/A

Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible en application de l'article 213-9

Incorporation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production des actifs éligibles dans le coût de l'actif
Constatation en charges de l'exercice
N/A

Reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux contrats à long terme en application de l'article 622-2

Méthode à l'achèvement
Méthode à l'avancement
N/A

Comptabilisation des primes d'option en application de l'article 628-12

Étalées dans le compte de résultat sur la période de couverture
Constatées en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert
N/A

Report/déport du change à terme en application de l'article 628-13

Étalé dans le compte de résultat
Constaté en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert
N/A

Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Amortissement des fonds commerciaux sur 10 ans en application de l'article 214-3

Oui
Non
N/A

Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Utilisation de la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 214-13

Oui
Non
N/A

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 515 239.15 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 14 470.07 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

- La première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

Changements comptables

Changement de réglementation comptable

Conformément au règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers (homologué par arrêté du 26 décembre 2023, publié au Journal officiel du 30 décembre 2023), l'association applique pour la première fois ce texte à l'exercice ouvert au 1er janvier 2025 qui modifie le PCG et introduit notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel, la suppression de la technique des transferts de charges et de nouveaux modèles de bilan, compte de résultat et tableaux d'annexe.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Son application est prospective ; les comparatifs N-1 sont reclassés pour refléter les nouveaux modèles, les états publiés au titre de l'exercice précédent étant présentés séparément en annexe lorsqu'il existe des reclassements. Ces reclassements sont sans effet sur le résultat net et les capitaux propres N-1.

Les états financiers publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés séparément en annexes. Conformément aux articles 831-2 et 831-3 du PCG, l'impact de ce changement de réglementation sur les principaux postes affectés est décrit ci-après.

L'application de ces règlements a conduit l'association à modifier la présentation des comptes annuels.

Au 31/12/2025, les incidences liées à la comparabilité des comptes sont les suivantes :

- Les transferts de charges d'exploitation pour 25 539.89€ en N-1 viennent désormais en diminution des charges auxquels ils se rattachent,
- Les charges et produits exceptionnels sont présentés en autres charges et produits d'exploitation,
- Les quotes-parts de subvention d'investissement pour 4 419.88€ en N-1 apparaissaient en résultat exceptionnel. Elles sont désormais intégrées au résultat d'exploitation.



Être bien entouré, ça change tout !

Informations relatives à l'actif

	31/12/2024 (12 mois)	Augmentations		Diminutions		31/12/2025 (12 mois)	Valeur d'origine des immos réévaluées
	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	14 668					14 668	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total	14 668					14 668	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagements des constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels							
Autres immobilisations corporelles	76 898		1 476			78 374	
Installations générales, agencements, aménagements divers	19 233					19 233	
Matériel de transport	6 888					6 888	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	43 230		676			43 906	
Emballages récupérables et divers	7 547		800			8 347	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	76 898		1 476			78 374	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Sous-total							
Total	91 566		1 476			93 042	

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	9 490	3 031		12 520
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Sous-total	9 490	3 031		12 520
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	62 679	7 259		69 938
Installations générales, agencements, aménagements divers	16 155	1 845		17 999
Matériel de transport	6 888			6 888
Matériel de bureau et informatique, mobilier	34 218	4 483		38 700
Emballages récupérables et divers	5 420	931		6 351
Sous-total	62 679	7 259		69 938
Total	72 169	10 289		82 458

Locations

Les locaux de Milles Pattes et Cocci'Bulles sont mis à disposition, à titre gracieux, par le Syndicat intercommunal de la région de St Georges Sur Loire. L'adresse des locaux est la suivante:

-Mille Pattes Place de la Croisée - 49 070 ST JEAN DE LINIERE

-Cocci'Bulles 1, impasse du petit Graverueil 49 170 ST GEORGES SUR LOIRE

Une convention a été signée avec la commune de St Georges sur Loire au 01/01/2022 pour la mise à disposition des bureaux situés 5 Rue de Savennières à ST Georges Sur Loire.

Stocks

	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières et autres approvisionnements	4 782	5 347
En-cours de production		
Produits finis		
Marchandises		
Total	4 782	5 347

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	229 221	229 221	
Créances clients	14 262	14 262	
Clients douteux ou litigieux			
Autres Créances bénéficiaires et comptes rattachés	14 262	14 262	
Créances sociales	2 903	2 903	
Personnel et comptes rattachés	115	115	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 788	2 788	
Créances fiscales	211 649	211 649	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 298	3 298	
Etat et autres collectivités publiques - Divers	208 352	208 352	
Autres créances	407	407	
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés débiteurs			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	407	407	
Charges constatées d'avance			
Total	229 221	229 221	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à recevoir - sur immobilisations financières				
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir				
Clients - Factures à établir	680		680	
Personnel - Produits à recevoir				
Organismes sociaux - Produits à recevoir	2 788	2 278	510	22
Etat - Produits à recevoir	208 352	244 525	- 36 173	- 15
Groupes et Associés - Produits à recevoir				
Intérêts courus à recevoir - Sur valeurs mobilières de placement et disponibilités				
Produits à recevoir - Divers	250	4 320	- 4 070	- 94
Total	212 069	251 122	- 39 053	- 16



Être bien entouré, ça change tout !

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	272 720	19 964			292 684
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice précédent restant à affecter					
Excédent ou déficit de l'exercice	19 964	- 19 964	14 470		14 470
Situation nette (sous total)	292 684		14 470		307 154
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	12 948				6 743
Provisions réglementées					
TOTAL FONDS PROPRES (I)	305 632		14 470		313 897

Subvention d'investissement

	31/12/2024 (12 mois)	Variations de l'exercice		31/12/2025 (12 mois)
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal	27 126			27 126
Quotes-parts virées au résultat	14 178	6 205		20 383
Subventions d'investissement nettes	12 948	- 6 205		6 743

Provisions pour risques et charges

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pertes sur contrat					
Autres provisions pour risques					
Sous-total					
PROVISIONS POUR CHARGES					
Charges sur legs ou donations					
Pour pensions et obligations similaires	49 150	44 874	49 150		44 874
Pour restructurations					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
Pour gros entretiens ou grandes visites					
Pour remise en état					
Autres provisions pour charges					
Sous-total	49 150	44 874	49 150		44 874
Total des provisions	49 150	44 874	49 150		44 874



Être bien entouré, ça change tout !

Ventilation des dotations et reprises

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
EXPLOITATION		
Dotations d'exploitation	44 874	49 150
Reprises d'exploitation	49 150	43 889
Total Exploitation	4 276	- 5 261
FINANCIER		
Dotations financières		
Reprises financières		
Total Financier		
EXCEPTIONNEL		
Dotations exceptionnelles		
Reprises exceptionnelles		
Total Exceptionnel		
Total des dotations et reprises	4 276	- 5 261

Dettes

	Montant Brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	38	38		
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	38	38		
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine	38	38		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	21 150	21 150		
AUTRES DETTES	132 538	132 538		
Dettes sur legs ou donations				
Dettes sociales	131 323	131 323		
Personnel et comptes rattachés	61 109	61 109		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	70 214	70 214		
Dettes fiscales	922	922		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	922	922		
Autres	293	293		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés créditeurs				
Autres dettes	293	293		
Produits constatés d'avance	2 610	2 610		
Total	156 335	156 335		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice



Être bien entouré, ça change tout !

Produits constatés d'avance

	Solde comptable 487	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Produits constatés d'avance	2 610			
Total	2 610			

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue - biens			
Production vendue - services	906 284		906 284
Chiffre d'affaires net	906 284		906 284

Subventions et Concours Publics

	Union Européenne	Etat	Collectivités Territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres	Total
Concours publics						
Subvention d'exploitation			151 659	346		152 005
Subvention d'investissement						
Total			151 659	346		152 005

Charges à payer

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à payer - sur emprunts et dettes assimilées	38		38	
Intérêts courus à payer - sur dettes rattachées à des participations				
Fournisseurs - Factures non parvenues	11 467	7 147	4 320	60
Clients - Rabais, remises et ristournes à accorder				
Personnel - Charges à payer	61 109	58 500	2 610	4
Organismes sociaux - Charges à payer	22 414	21 415	999	5
Etat - Charges à payer	528	6 599	- 6 071	- 92
Groupes et Associés - Charges à payer				
Charges à payer - Divers	235		235	
Total	95 791	93 661	2 130	2

Produits à recevoir

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à recevoir - sur immobilisations financières				
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir				
Clients - Factures à établir	680		680	
Personnel - Produits à recevoir				
Organismes sociaux - Produits à recevoir	2 788	2 278	510	22
Etat - Produits à recevoir	208 352	244 525	- 36 173	- 15
Groupes et Associés - Produits à recevoir				
Intérêts courus à recevoir - Sur valeurs mobilières de placement et disponibilités				
Produits à recevoir - Divers	250	4 320	- 4 070	- 94
Total	212 069	251 122	- 39 053	- 16

31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation
Total	Total	Variation Euros

ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

Amortissements exceptionnels des immobilisations

Provisions règlementées sur immobilisations

Dotations

Reprises

Provisions règlementées sur stocks

Dotations

Reprises

Autres provisions règlementées

Dotations

Reprises

Provisions exceptionnelles

Dotations

Reprises

Dépréciations exceptionnelles

Dotations

Reprises

Résultat sur amortissements, provisions et dépréciations exceptionnelles**AUTRES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS****Produits**

4 420

- 4 420

Correction d'erreur

Changement de méthode

Evènement majeur et inhabituel

Autres produits exceptionnels

4 420

- 4 420

Charges

2 360

- 2 360

Correction d'erreur

Changement de méthode

Evènement majeur et inhabituel

Autres charges exceptionnelles

2 360

- 2 360

Résultat sur autres éléments exceptionnels

2 060

- 2 060

Résultat exceptionnel

2 060

- 2 060

Contributions volontaires en nature

Exercice N	Exercice N-1
---------------	-----------------

RESSOURCES

Dons en nature

Prestations en nature

Bénévolat

Total**EMPLOIS**

67 402

Secours en nature

Mise à disposition gratuite de biens et services

67 402

Prestations

Personnel bénévole

Total

67 402



Être bien entouré, ça change tout !

Précisions sur les contributions volontaires en nature

Contributions volontaires en nature comptabilisées

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées. Le Syndicat intercommunal les valorise en fonction des heures d'utilisation.

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association Association LA BOITE A MALICE.
- l'association Association LA BOITE A MALICE est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.



Être bien entouré, ça change tout !

Informations relatives à la fiscalité

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	14 470		14 470
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
Résultat comptable	14 470		14 470



Être bien entouré, ça change tout !

Informations relatives aux engagements

Précisions sur les engagements hors bilan

Informations relatives aux rémunérations des dirigeants

Les membres du Bureau ne sont pas salariés de l'association, seul le Directeur perçoit une rémunération. Mentionner son salaire reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

Indemnités de départ à la retraite

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 44 874.36 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charges sociales retenu : en fonction du taux de charges sociales patronales individuel de chaque salariés.

Départ à 62 ans ou 64 ans.

Pour le personnel né à compter de 1968, l'âge de départ en retraite a été estimé à 64 ans.



Être bien entouré, ça change tout !

Informations relatives à l'effectif

Tableau des effectifs

		Exercice N
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL		
Cadres		1
Agents de maîtrise et techniciens		
Ouvriers		24
Total		25